



2023-143

**Modification des règles de circulation  
Rue du Yourh Coz  
Le Mercredi 26 Juillet 2023**

**Le Maire de la Commune de LA TRINITE SUR MER,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de mettre en place des dispositifs de ralentissement de la circulation automobile rue du Yourh Coz

Considérant la demande des services techniques de la Mairie de la Trinité sur Mer

Considérant les travaux de pose de deux Coussins Berlinois dans la Rue Yourh Coz

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER**

Le Mercredi 26 Juillet, la circulation sera interdite rue du Yourh Coz pour permettre la pose de deux coussins Berlinois.

**ARTICLE DEUXIEME**

La signalisation des chantiers doit être conforme à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - Huitième partie --- Signalisation temporaire). Elle est mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE TROISIEME**

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Ampliation du présent arrêté à :**

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- La Gendarmerie de Carnac,
- Le Centre de secours de Carnac,

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 20 Juillet 2023

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le : 20 JUIL. 2023